

**174^e TABLE RONDE NATIONALE
TECHNIQUE ET JURIDIQUE**

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la 174^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique qui se déroulera à PARIS le :

**Vendredi 25 mars 2022
de 14 h à 18 h**

Lieu : **Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS -Métro Gare de l'Est

Avec pour thème :

INSTRUMENTATION ET MISE EN SURVEILLANCE DU BATI

Public concerné : architecte, expert, ingénieur, avocat, magistrat, professionnels du bâtiment

Présentation :

Lors d'un référé préventif, la maîtrise d'œuvre doit acquérir une parfaite connaissance des constructions voisines en ce qui concerne leur mode de fondation et leur fonctionnement mécanique. Cette connaissance vise à établir leur vulnérabilité et évaluer les risques en phase chantier. Des sondages de reconnaissances sont envisageables en complément d'une enquête documentaire si des DOE sont existants. Lors du dimensionnement des ouvrages, le déplacement des constructions avoisinantes est évalué par le géotechnicien qui définit une procédure de surveillance par une instrumentation adaptée.

Intervenants :

- **Me Nathalie Peyron**, Avocat au Barreau de Paris
- **M. Dominique Allagnat**, Ingénieur, EGIS Ingénierie, Pôle géotechnique
- **Mme Marie Lebreton**, Ingénieur, société SIXENSE Monitoring
- **M. Fouad Bouyahbar**, Ingénieur construction, Expert près la Cour de cassation, Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Me Guillaume Llorca**, Géomètre expert, Expert près la Cour de cassation, Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles. Président du CEJGE (Compagnie des Experts de Justice Géomètres Experts)

Programme :

1. L'intérêt juridique de surveiller le comportement structurel d'une construction avoisinante.
2. Les différentes techniques d'instrumentation du bâti à la disposition des entreprises, ou de l'expert.
3. La prise en compte de la construction avoisinante par le géotechnicien lors des études et de l'exécution
4. Les risques structurels pour l'avoisinants vus par l'expert de justice
5. La surveillance du bâti vue par l'expert de justice

A la lueur de l'expérience des intervenants, nous instituerons un débat avec la salle. Les échanges pourront se poursuivre sur place, à la fin de la séance autour d'un verre.

Une attestation validant 4 h de présence à cette formation sera délivrée à la fin de la journée.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons, Maître, Madame, Monsieur, chère Consœur, cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'organisateur de la table ronde

Pascal MEIGNEN, architecte dplg, expert de justice

FICHE D'INSCRIPTION

ATTESTATION DE PRÉSENCE À LA FORMATION

174^e Table Ronde Nationale Technique et Juridique

INSTRUMENTATION ET MISE EN SURVEILLANCE STRUCTURELLE DU BATI

Intervenants :

- **Me Nathalie Peyron**, Avocat au Barreau de Paris
- **M. Dominique Allagnat**, Ingénieur, EGIS Ingénierie, Pôle géotechnique
- **Mme Marie Lebreton**, Ingénieur, société SIXENSE Monitoring
- **M. Fouad Bouyahbar**, Ingénieur construction, Expert près la Cour de cassation, Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles
- **Me Guillaume Llorca**, Géomètre expert, Expert près la Cour de cassation, Expert près la Cour d'appel de Paris et la Cour administrative d'appel de Paris et Versailles. Président du CEJGE (Compagnie des Experts de Justice Géomètres Experts)

Date : **Vendredi 25 mars 2022, de 14h à 18h**

Lieu : **Chapelle de l'Ancien Couvent des Récollets**
148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

NOM et Prénom du participant :

En qualité de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Courriel : →

Inscription obligatoire (joindre un chèque libellé à l'ordre du CNEAF pour les frais de participation).

Membre du CNEAF à jour de la cotisation 2021 **0 €**

Autres **80 €**

Magistrat **INVITÉ**

(Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA)

Sera présent au cocktail qui suivra : OUI NON

Attestation comptable :

Chèque n° Banque : reçu le / 2022

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Ce coupon vaudra attestation comptable

ATTESTATION DE FORMATION

Je, soussigné Philippe WITT, Président du Collège National des Experts Architectes Français, atteste que la personne susnommée a effectivement participé à la formation ci-dessus d'une durée de **4 heures**.
En foi de quoi, est délivrée cette présente attestation.

Fait à Paris, le

Philippe WITT
Président du CNEAF

Cette attestation est remise à la fin de la formation et est valable uniquement revêtue du cachet de l'organisme formateur et de la signature du responsable de formation. Tout usage frauduleux du présent document est passible de sanctions pénales.